

1974 : « L'affaire Mirval »

François BOULLANT

A la mémoire de Bernard Cuau¹

« ...la machinerie fonctionne avec des individus qui ont un nom, avec des petites lâchetés qui ont leur date et leurs auteurs, avec des désirs d'avancement, des complaisances, des peurs. La justice, il ne faut pas l'oublier, marche avec des juges ; et les juges, par l'intermédiaire de la justice, inscrivent leur petite médiocrité bien personnelle dans le corps, dans le temps, la liberté, la vie et la mort des autres. »

Michel Foucault²

Il y a plusieurs manières de considérer la prison comme enjeu politique. On peut tout d'abord faire l'histoire de ses leaders et de ses temps forts ; de ses crises et de ses paroxysmes. Même du côté des victimes, il y a une manière d'écrire l'histoire des vainqueurs, de ses révoltés flamboyants et de ses mouvements revendicatifs. Manière de considérer l'histoire par où elle agit encore, par où elle tente, au prix parfois d'infinies souffrances, de mordre sur le réel et d'y imprimer sa marque éphémère. Ultime sursaut d'énergie de ceux qui prétendent encore intervenir dans ce cours trop réglé des choses et des destinées. D'où la brutalité de leurs réactions : émeutes, révoltes, soulèvements. L'histoire carcérale est pleine de ces clameurs qui, par à coups, embrasent pour un temps l'horizon plombé des geôles et les peuplent

1. C'est à Bernard Cuau (1935-1995) que l'on doit la révélation publique de l'affaire Mirval avec le petit livre qu'il y consacre en 1976 (voir note 3). Avocat, journaliste, critique cinématographique, B. Cuau sera rédacteur en chef au *Nouvel Observateur* (rubrique photo), membre du comité de rédaction des *Temps Modernes* et maître de conférences en études cinématographiques, à l'Université de Paris VII (1973-1995). Auteur de divers essais et pièces de théâtre, il a encore réalisé plusieurs courts et longs métrages.

2. Préface au livre de Bernard Cuau (*Dits et écrits*, Gallimard, 1994, t. 3, n° 166, p. 8).

FRANÇOIS BOULLANT

d'improbables et temporaires héros. Mirval, lui, fut seulement la victime ordinaire d'une violence ordinaire. Retracer l'histoire de cette affaire, c'est faire la genèse de cet abyssal silence auquel tous ont méticuleusement conspiré : autorités pénitentiaires, médicales et judiciaires. Son seul bruit est celui d'un étouffement, seulement tiré de l'ombre carcérale, où il aurait dû croupir et s'éteindre, par l'initiative de ceux qui refusèrent la règle du silence : Antoine Lazarus, Germaine Mirval, Antoine Lubrina et Bernard Cuau³. Autant de grains de sables, autant de voix discordantes et insoumises par qui l'affaire a pu devenir un scandale public, à défaut d'aboutir judiciairement. A ces quelques uns s'ajoute la foule des anonymes qui manifestèrent, pétitionnèrent ou protestèrent. Un temps, trop court, mais déterminant, ceux-là auront pu gripper la puissante machine pénitentiaire et faire planer le doute sur la vérité officielle. C'est la chronique de cette résistance oubliée que j'ai tenté d'esquisser ici.

Sans doute le nom de Mirval ne dit-il plus rien à personne et ce, pour deux raisons. D'abord parce que ceux qui sont nés cette année-là sont déjà trentenaires et que les autres, du moins ceux qui ne furent pas, de près ou de loin, mêlés à cette affaire, l'auront oublié. Ensuite, parce que si Mirval a pu devenir un nom, c'est seulement à cause d'un tragique concours de circonstances. Sa célébrité, toute relative, sera seulement *post-mortem*. Michel Foucault avait évoqué ces « *vies qui étaient destinées à passer au-dessous de tout discours et à disparaître sans jamais avoir été dites* » et n'ont « *pu laisser de traces qu'au point de leur contact instantané avec le pouvoir* »⁴. La remarque s'appliquerait parfaitement à Patrick Mirval, petit délinquant d'origine antillaise, âgé de 20 ans, déjà récidiviste et incarcéré, au CJD⁵ de Fleury-Mérogis, pour avoir volé 57 francs dans un distributeur du RER. Il est mort le 22 février 1974 à 10 heures 40 des suites d'un passage à tabac...

3. Cuau B, *L'Affaire Mirval, ou comment le récit abolit le crime*, Les Presses d'aujourd'hui, collection *La France sauvage*, 1976 (Préfaces de M. Foucault et P. Vidal-Naquet). Ce livre constitue une patiente contre-enquête et contient les pièces essentielles de cette affaire. C'est de ce dossier remarquable que je me suis principalement servi ici (du moins jusqu'en 1976).

4. Foucault M., « La vie des hommes infâmes », *Dits et écrits*, t. 3, n° 198, 1977, p. 241.

5. CJD : Centre de Jeunes Détenus. La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne) se compose de trois unités architecturales bien distinctes et notablement distantes les unes des autres : la MAF (maison d'arrêt des femmes), le Grand Quartier (composé de cinq bâtiments ou tripales dénommés D1, D2, etc., il accueille, au bâtiment D3, le mitard), et le CJD. C'est entre le CJD où il était incarcéré et le mitard du D3 que Patrick Mirval a trouvé la mort...

1974 : « L'affaire Mirval »
Cultures & Conflits - n°55 - 2004

Il est douteux que l'affaire Mirval puisse un jour entrer dans l'histoire officielle de l'institution pénitentiaire, de laquelle elle est pourtant totalement solidaire, car elle porte témoignage, au-delà des faits, sur la nature même de son pouvoir. L'affaire Mirval, en effet, n'est pas seulement une quelconque « bavure ». Elle est une coupe dans le monde carcéral des années 1970, épisode exemplaire d'une incroyable collusion entre les autorités pénitentiaires, juridiques et médicales, collusion d'autant plus frappante qu'elle n'a sans doute jamais été concertée et a vraisemblablement plus fonctionné à l'autocensure, à l'intériorisation de clauses de sauvegarde d'un esprit de corps qu'à l'obéissance servile à des ordres ou consignes supérieures. Si consigne a été donnée de se taire et d'étouffer l'affaire, cela n'aura été qu'au niveau des pouvoirs subalternes, et il est clair que, dès l'origine, l'affaire Mirval embarrasse au plus haut niveau les autorités judiciaires et pénitentiaires. Savoureuse ironie de l'histoire : certaines victoires, à terme, s'avèrent plus corrosives que des défaites. Il en ira ainsi des divers non-lieux qui scanderont cette affaire : plus la justice absolvait le crime et plus le sentiment de l'intolérable montait. L'affaire Mirval a achevé de ternir l'image, déjà très dégradée, d'une administration murée dans le secret tout en démasquant une caricaturale justice de classe aux ordres d'un pouvoir archaïque. C'est bien pourquoi elle a durablement fissuré le mur bien lisse des vieilles certitudes pénitentiaires. Et la fissure est devenue brèche, gouffre dans lequel a finalement sombré un pan du vieux monde carcéral. L'affaire Mirval, en cela, est un tournant et rien, après, ne sera plus comme avant. Comme si, même mort, Patrick Mirval avait gagné...

Aussi révoltants soient les faits, ce qui va rendre cette affaire scandaleusement exemplaire, c'est cette tenace volonté de déni qui atteint tous ceux qui eurent une responsabilité dans les faits ou dans leur gestion ultérieure. Mirval est mort d'asphyxie par strangulation lors d'un transfert mouvementé au quartier disciplinaire : voici la seule donnée indéniable. Pour le reste, les autorités pénitentiaires, la justice en la personne d'un jeune juge ambitieux, la médecine, enfin, en cette lamentable kyrielle de légistes compétents, attachés à rechercher toujours une autre cause du décès, vont concourir à dire que la mort de Mirval n'est imputable à l'administration pénitentiaire que dans la mesure où elle fut le théâtre, presque involontaire, des faits. Tous se retrouvent unis dans cet étrange constat contradictoire : la certitude intime que Mirval est mort d'un tabassage et la conviction

FRANÇOIS BOULLANT

qu'ils ont qu'il est vital de ne jamais le dire. D'où cette suite de déclarations, parfois fantaisistes, parfois vraisemblables, mais qui ont ce point commun obsessionnel : montrer et démontrer que Mirval est toujours mort d'autre chose. Selon l'ingéniosité des uns et des autres, la cause varie mais le *leitmotiv* demeure : n'incriminer en rien la possible responsabilité du pouvoir pénitentiaire. Il y a toutefois, dans l'affaire Mirval, non pas un mais trois scandales imbriqués qu'il importe tout d'abord de sérier.

Le scandale pénitentiaire

Le scandale pénitentiaire lui-même se divise en plusieurs scandales annexes. Le tout premier, chronologiquement, réside dans l'hésitation quant au fait lui-même : est-il mort ou vivant ? Dès l'intervention du docteur Lazarus, pourtant, une certitude prévaut : Mirval est mort. Mais de quoi ? Suicide ou accident ? Dans la première version pénitentiaire, Mirval s'est suicidé. Mais la gendarmerie, tout comme le médecin, souligneront cette étrange impression, dès les premières minutes, que l'administration pénitentiaire veut cacher quelque chose et qu'en coulisse on est en train de bricoler les premières versions de la bavure. Et tout est lamentable dans ce parcours : les versions multiples, les mensonges, les contradictions, les hésitations et balbutiements. Scandaleux, encore, le traitement réservé à la mère, à qui l'on assène les versions successives de la mort et que l'on renvoie, de service en service, à la recherche du corps de son fils. Si la volonté de dissimulation de l'administration pénitentiaire est claire, personne, toutefois, n'assume la responsabilité du mensonge. D'où la multiplication de ces petites lâchetés où chacun renvoie à un autre, qui fait de même... Seul prévaut le geste de cette institution en péril qui se replie frileusement sur son mensonge. Toutefois, au risque de choquer, je dirais que le scandale pénitentiaire n'est pas le plus révoltant. D'abord parce que l'homicide, évidemment, n'est pas délibéré. Ensuite, parce qu'il n'y a guère à s'étonner que cette institution, comme toutes les autres, réagisse en citadelle assiégée qui pense d'abord à se protéger. La transparence, de plus, n'a jamais fait partie de la culture pénitentiaire. L'administration pénitentiaire ne se prévaut d'aucune déontologie propre et les règles qui la régissent sont seulement celles du droit commun. Le scandale pénitentiaire réside donc plus dans sa révélatrice gestion des faits et dans cette volonté

effrénée de dissimulation, que dans la réalité de l'homicide. Tout se passe alors comme si le fait n'avait pu avoir lieu. Ce scandale pénitentiaire, toutefois, n'aurait pu tenir devant le discours vrai des légistes et l'opiniâtreté de la justice, à établir simplement les faits. Là se situe l'incroyable conjonction des conspirations du silence, comme si tous, désormais, s'étaient concertés pour faire méticuleusement taire la réalité du crime. Mais si l'on peut comprendre l'intérêt de l'administration pénitentiaire à dissimuler, pourquoi la médecine et la justice qui relèvent, elles, d'une éthique de la vérité, ont-elles si promptement épousé le parti de la dissimulation et du crime ?

Le scandale médical

Six expertises successives seront donc ordonnées entre le 23 février 1974 et le 1^{er} décembre 1975, et réuniront douze experts : le nombre, déjà, est significatif⁶. Les deux premières expertises laissent clairement entendre la réalité du passage à tabac et la mort par strangulation, malgré l'édulcoration du vocabulaire, l'euphémisation du style et la médicalisation des concepts. Tout se passe alors comme s'il s'agissait de distancier et de cacher dans les plis mêmes d'une expertise médico-légale, ce cadavre qu'on ne saurait voir... Un lent et méticuleux effacement de la violence originelle est, dès lors, en marche. Les six expertises font corps, chacune ayant médité les acquis des précédentes. Elles rivaliseront d'ingéniosité pour démontrer que Mirval est le seul responsable de sa propre mort ; l'asphyxie, dont il meurt bel et bien, apparaissant alors comme un étrange effet sans cause. Ainsi, si les deux premières expertises mentionnent clairement les ecchymoses, les lésions, les hématomes et l'œdème du poumon, les quatre dernières ne les mentionnent plus, ou seulement incidemment : ce ne sont plus des causes ayant pu entraîner la mort mais de simples conséquences de gestes de contention rendus nécessaires par l'extrême agitation du détenu⁷. Dès la troisième expertise, la cause de la mort a changé de camp et les experts

6. Ces six expertises figurent intégralement dans le livre de Bernard Cuau (*op. cit.*).

7. Cette extrême agitation du détenu, véritable *leitmotiv* de tous les témoignages des surveillants, sera néanmoins mise en cause par un témoin, l'aumônier de la prison, qui avait assisté au départ du CJD d'un Mirval parfaitement calme. Elle est encore ébranlée par les faits eux-mêmes : si l'agitation était telle, comment expliquer, alors que tous soulignent sa constitution athlétique, que seul son corps portait des traces de violence tandis qu'aucun des gardiens n'en portait, si peu que ce soit ?

FRANÇOIS BOULLANT

indiquent clairement que la mort de Mirval pourrait bien être due à son état de santé antérieur, insinuant sa possible fragilité cardiaque. Contrevérité astucieuse, mais encore bien imparfaite, dont on corrigera la teneur, tout en conservant cet inventif schéma : Mirval est désormais le seul responsable de sa propre mort. Et les experts font la consternante hypothèse d'une maladie d'autant plus grave qu'elle ne se verrait pas... Cette piste se trouve toutefois fragilisée par des observations antérieures sur la robustesse du jeune homme et l'excellent état de son cœur. La cinquième expertise, flanquée d'un psychiatre, va donc se lancer sur une piste audacieuse qui constituera désormais la version définitive : de son prévisible séjour en prison à sa mort annoncée, la « folie » de Mirval explique tout⁸. Les murs de la prison, l'imminence du mitard, l'agitation du transfert, la violence des surveillants, tout cela s'est évanoui. Ne reste que ce malade que sa folie a étouffé et dont la mort apparaît presque inéluctable. Un cadavre aux blessures bien réelles cède peu à peu la place à un simple « profil psychologique ». Et cette déréalisation extrême atteint le corps lui-même : la première expertise relevait cette forte pigmentation de la peau, importante en ce qu'elle a pu rendre les hématomes difficilement lisibles. Mais progressivement, ce cadavre se vide de ses organes, de ses plaies et de ses blessures. La peau même, ne sera plus noire que par inférence : Mirval n'est plus qu'un délinquant né à Fort-De-France, mort de « folie furieuse » à Fleury-Mérogis...

Le scandale judiciaire

Ces trois scandales, pourtant, ne font qu'un, centralisés et hiérarchisés sous la fêrule d'un juge cynique qui a d'emblée perçu que de son doigté dans cette affaire dépendrait la suite de sa carrière⁹.

8. « Patrick Mirval était assurément une personnalité psychopathique. Ses difficultés d'adaptation à la vie sociale qui ont abouti, si jeune, à une délinquance réitérée, traduisent bien les troubles de sa vie psychique dominée par l'impulsivité, le déficit de la volonté et du sens moral. Par ailleurs on retrouve chez lui les grands signes de la constitution paranoïaque, la méfiance, la susceptibilité ombrageuse, la psycho-rigidité avec son entêtement inébranlable, l'hypersthénie qui l'a conduit à la révolte et à sa conduite délinquante. (...) Sur le plan physiopathologique, la mort de Mirval paraît s'expliquer par l'élévation du tonus sympathique sous l'influence de plusieurs stimuli (...) aboutissant à une vaso-dilatation et à l'hémorragie dans les alvéoles pulmonaires ». Chargé par les avocats de Mme Mirval de la contre-expertise, le Professeur Roujeau aura des mots très durs pour les considérations fantaisistes de ses collègues.

9. Sorti en 1969 de l'Ecole de la magistrature, Jean-Pierre Michau débute sa carrière au tribunal d'Evry-Corbeil où il se verra confier le dossier Mirval. Il n'a pas encore 30 ans qu'il se voit promu, en 1975, au tribunal de Paris. En remerciement des services rendus ? Il entame alors une

1974 : « L'affaire Mirval »
Cultures & Conflits - n°55 - 2004

L'affaire Mirval constitue en ce sens « *l'un des plus grands scandales judiciaires contemporains* »¹⁰, et ce, pour deux raisons. D'abord pour une raison de principe qui est que la justice doit travailler à établir les faits, le juge Jean-Pierre Michau n'ayant cessé de les contourner ; ensuite pour une raison de fait : sans lui, il n'y aurait tout simplement pas eu d'affaire Mirval. Que l'institution cherche à dissimuler ses bavures est choquant, mais compréhensible. Que les experts médicaux soient en délicatesse avec leur déontologie est plus choquant encore, mais possible. Il en va tout autrement du juge au service de la vérité. Or, c'est à ce devoir que Michau a délibérément et durablement manqué. L'affaire Mirval n'est rien d'autre, en effet, que le scandale de son instruction, les deux autres scandales n'ayant pu exister que par l'espace de jeu qu'il leur a d'emblée octroyé : en ignorant délibérément le premier, en commanditant expressément le second. Michau a laissé le champ libre aux versions pénitenciaires, créditées, *mutatis mutandis*, d'avoir dit la vérité. A cette « vérité » pénitenciaire, le juge va même offrir un somptueux cadeau : les expertises médicales. Les premières versions pénitenciaires, en effet, ne convainquent guère : elles sont maladroites, balbutiantes et contradictoires. Or le juge comprend très vite que pour faire triompher la vérité pénitenciaire il faut, coûte que coûte, empêcher les protagonistes de parler, ce qu'il fait de deux manières : d'abord en ne les entendant pas, ensuite en passant le relais aux experts médicaux qui vont progressivement effacer toute trace suspecte de violence institutionnelle. L'expertise constitue en ce sens la botte secrète de la stratégie du juge Michau, la marque de son style propre et son unique initiative. Contraints de revoir leur copie jusqu'à l'ensevelissement de toute responsabilité pénitenciaire, les experts vont, avec un zèle étonnant, devancer l'appel, vraisemblablement silencieux, du juge. Et voilà les surveillants, avant même tout jugement, absous de tout crime possible. La stratégie de Michau mérite qu'on s'y arrête un peu. Il est patient, méthodique et prudent. Son instruction est un chef-d'œuvre de professionnalisme : minutieusement sélective et tendancieuse, mais jamais grossièrement répréhensible. Les avocats de Mme Mirval ne

brillante carrière d'expert incontesté en matière d'affaires financières et enseigne le droit pénal des affaires à l'université de Paris I (Panthéon). En 1979, il est appelé auprès du Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, pour suivre le dossier des réformes pénales, jusqu'en 1980. En mai 1986, il sera chargé d'instruire la rocambolesque affaire du Carrefour du développement. (cf. article de C. Lesnes, *Le Monde*, 4 décembre 1986).

10. Frot D., *Libération*, (14 décembre 1983).

FRANÇOIS BOULLANT

cessent de le harceler de demandes, mais il ne fait rien et c'est seulement oralement qu'il signifiera ses refus : pas d'écrit, pas de preuve. L'attentisme est son arme et spéculant sur le temps, il joue le pourrissement. Il ne procédera à aucune inculpation, aucune confrontation et ne consentira à une reconstitution que sous la pression médiatique¹¹. Les dépositions qui sont en sa possession, le procès-verbal de synthèse qui y fait suite resteront lettre morte. Michau, aveugle et sourd, sera, formellement, irréprochable et jouera finement une partie qu'il sait d'emblée délicate et sur un terrain piégé. Il ne bâcle pas l'instruction : il l'enlise méthodiquement dans les méandres des expertises et réécrit patiemment le crime jusqu'à son effacement final. Reste que son zèle impressionne. Il n'instruit pas en artisan soucieux de la vérité comme tant de ses besogneux collègues : il opère en artiste, en l'inventant littéralement. Son instruction est admirable et la *coda*, un éblouissant moment de machiavélisme judiciaire où il imagine de reconvoquer les experts initiaux, ceux-là même qui eurent l'audace, à mots couverts, d'insinuer un tabassage, pour les entendre se dédire en une version enfin anodine de la mort de Mirval... La dernière expertise visera seulement à vérifier que tout fonctionne désormais, sans grincement ni fausse note. Satisfait, on l'imagine, Michau s'efface alors avec le sentiment du devoir accompli, nanti de la certitude de l'irréversibilité de son travail de fossoyeur. Il se retire sur la pointe des pieds, avant même le jugement, justement promu pour aller traiter ce qui l'intéresse vraiment : les affaires financières... Par ses soins zélés, l'instruction a été bétonnée : le dossier est vide, sans aspérités, sans rien qui puisse offrir de prise à une future révision : c'est un blockhaus imprenable¹². On connaît la suite : le non-lieu redoublé par la Cour d'Appel, le rejet du pourvoi par la Cour de cassation et Mme Mirval condamnée à payer les frais...

11. La reconstitution aura finalement lieu le 20 mai 1975. Toutefois, 453 jours après le décès, il est déjà bien tard et les autorités pénitentiaires ont eu tout le temps de se concerter sur la version à adopter. La reconstitution, de plus, ne sera que partielle... On trouvera le dossier photographique complet de cette reconstitution dans le livre de B. Cuau, *op. cit.*

12. De fait, on ne trouvera, plus tard, rien à reprendre du dossier initial : pas de contradictions internes, pas d'erreurs grossières d'interprétations, pas de fautes rédhibitoires. Cela deviendra plus net encore après l'élection de François Mitterand en 1981. Pour son électorat, mais aussi pour tous les citoyens avertis, le scandale Mirval est encore vif dans les mémoires. A la bavure pénitentiaire impunie s'ajoute le déni de justice. Aussi, la toute nouvelle Chancellerie accueille-t-elle favorablement les demandes de Mme Mirval : elle la relancera même, la pressant de trouver de nouveaux témoins...

Rebondissements

L'affaire, pourtant, n'est pas terminée. Après 1976, Mme Mirval, assistée de ses avocats, continue de se battre. Lettres, prises de contact, interventions publiques : rien n'y fait. Avec l'élection de François Mitterrand en 1981, l'espoir renaît et elle lui écrit longuement pour demander la réouverture du dossier. Une pétition soutenant cette initiative réunira rapidement une centaine de signatures : éducateurs, assistantes sociales, enseignants, jeunes magistrats du Syndicat de la Magistrature (dont plusieurs responsables nationaux), et un nombre non négligeable de surveillants de prison. Mais la Présidence de la République fait savoir que le dossier ne pourra être rouvert qu'en présence d'éléments nouveaux. En janvier 1983, un instituteur du CJD, Antoine Lubrina, accuse, dans un tract du Parti Communiste, le chef de la détention, Raymond Benoist, qui dirigeait le transfert, d'être responsable de la mort de Mirval, au motif qu'il aurait dû mettre fin au tabassage... Bien entendu, ce dernier attaque en diffamation et un procès s'ouvre donc, le 13 décembre 1983. Dans la salle, pleine à craquer, du tribunal d'Evry, des représentants, en très grand nombre, de la communauté antillaise se lèvent en silence à l'arrivée de Mme Mirval. D'entrée de jeu, le procès est politique : c'est l'affaire Mirval que l'on va rejurer. Mais le Président déclare vouloir seulement juger une simple affaire de diffamation, annonçant d'emblée qu'on ne fera pas le procès de l'instruction, car le jugement, alors, serait cassé. La marge, à partir de là, est étroite¹³. Impossible, de toute façon, de refaire le procès d'une instruction qui n'a pas eu lieu, le seul élément informatif étant le livre de Bernard Cuau, jamais poursuivi, lui, en diffamation. De fait, on va beaucoup louvoyer. Si l'on ne refait pas le procès de l'instruction, on entendra néanmoins quelques uns de ses témoins majeurs, directs ou indirects. Le procès se tiendra sur le fil du rasoir, entre reconnaissances implicites et esquives explicites. Le malaise est perceptible. Sommée de ne pas paraître, la scandaleuse instruction du juge Michau est partout, et l'ombre de Patrick Mirval hante les débats.

13. « Dès lors, la situation du Tribunal d'Evry est intenable. Condamner M. Lubrina pour diffamation, c'est dire qu'un ministre de la justice, un juge d'instruction et un 'diffamé' ont eu tort de ne pas poursuivre un livre qui disait comme lui ; relaxer M. Lubrina, c'est condamner une instruction, la Cour d'appel et le Cour de cassation. Ce n'est plus un dilemme, c'est un nœud gordien et le trancher est faire le procès d'un non procès ». Cette citation est issue de Sicurani C., *Le Parisien-Essonne*, 14 décembre 1983.

FRANÇOIS BOULLANT

Visiblement prudents, les avocats de R. Benoist, dans une ambiance tendue et tout acquise à l'accusé, battent en retraite et renoncent à produire leurs témoins. Ils ne feront valoir qu'un seul argument : les non-lieux et l'atteinte faite à l'honneur d'un fonctionnaire pénitentiaire, toute remise en cause de l'un des surveillants du convoi ne pouvant être que diffamatoire. La stratégie est minimale mais imparable, et elle sera payante. Assurée par M^e Nicole Dreyfus, la défense d'Antoine Lubrina confirme le malaise. Bien sûr, elle refera scrupuleusement tout l'historique, s'appuyant massivement sur le livre de B. Cuau. Mais elle assure aussi la défense de son client et les deux tâches s'avèrent antithétiques. Après un portrait sans concession de R. Benoist, elle insistera pesamment sur l'intégrité, le dévouement et l'entière bonne foi d'A. Lubrina. Il ne ressortira rien, sur le plan strictement judiciaire, de ce procès faussé d'entrée de jeu. La vérité qu'on cherchait se trouve enfouie sous les cascades d'un pathos moralisant. Le jugement final insistera sur la candeur, vaguement attendrissante, du prévenu, qui lui vaudra les circonstances atténuantes. Mais la médaille a son envers : celui-ci est perméable, crédule et manque de jugement propre. En ressort le portrait ambigu d'un homme sincère, mais naïf et niais, manipulé par l'*intelligentsia* parisienne¹⁴. Rien sur le fond. Rien sur le vrai. Tout est noyé dans ce psychologisme primaire et le crime disparaît sous des flots rhétoriques. Seul point positif : la tribune que ce procès a pu fournir, remarquablement relayée par la presse.

Une voie, et une seule, reste désormais ouverte : l'apparition de faits nouveaux qui pourraient conduire à la réouverture du dossier. Or, le 14 novembre 1983, Mme Mirval avait écrit au Procureur Général de la Cour d'Appel de Paris, lui signalant un témoin, jusqu'ici contraint au silence par sa hiérarchie, et qui aurait assisté à l'immobilisation de Mirval et aux exhortations à la violence de Raymond Benoist. Il sera interrogé en janvier 1984. Depuis, rien. Silence. Le nouveau témoin n'était-il pas fiable ? Son témoignage était-il insuffisant ? Reste que l'affaire Mirval s'arrête là, brutalement et inexplicablement et que plus rien, cette fois, ne viendra la ressusciter...

14. « Attendu que M. Lubrina a été très fortement influencé par les propos écrits de personnes titrées (Professeurs, Avocats, etc...) ce qui a pu voiler la rigueur de son analyse critique ». Telles sont les conclusions du jugement du 31 janvier 1984. A. Lubrina sera condamné à 5000 francs d'amende et au franc symbolique de dommages et intérêts.

L'Affaire Mirval, comme symptôme...

Cette affaire est tout d'abord exemplaire en ce qu'elle révèle cette culture du secret et cette rétivité pathologique de l'institution à la transparence. Et il n'est pas très sûr que, trente ans après l'affaire Mirval, les choses aient significativement changé. L'opacité structurelle demeure l'une des constantes du monde carcéral. Mais l'affaire Mirval se trouve encore au centre d'une autre configuration qui permet de comprendre à quel point elle a pu constituer un traumatisme durable. Qu'on le veuille ou non, l'affaire fait date à l'intérieur comme à l'extérieur, de l'institution. Vue sous cet angle, elle est un révélateur paradoxal de ce que, dans cette institution archaïque, les choses tendent à bouger et qu'une conscience nouvelle commence à lever. Elle présente par là une double face : l'une par laquelle elle exprime les survivances du passé, l'autre par laquelle de telles pratiques ne peuvent plus durer. Or, Fleury-Mérogis constitue la plus grande concentration pénitentiaire française, en nombre de détenus, mais aussi de surveillants et de personnels médicaux, sociaux et éducatifs. Tout ce qui s'y déroule a, de fait, valeur de test. En 1974, s'y côtoient une génération de surveillants encore marqués par la guerre d'Algérie et l'immigration pied-noir, avec ce que cela suppose de rancœur, de racisme larvé ou déclaré, et une population pénale où maghrébins et hommes de couleur sont de plus en plus nombreux. Entre les uns et les autres, les tensions sont multiples et les heurts quotidiens. Dans ce paysage, le chef de la détention du CJD, Raymond Benoist, élément pivot de l'affaire, incarne la vieille école. Petit homme sec et cassant, ce gestionnaire sourcilieux dirige d'une main de fer le CJD depuis son ouverture, en 1973¹⁵. Ses méthodes musclées, son pouvoir sans partage et ses décisions arbitraires feront durablement obstacle à tout changement. Les personnels médicaux, sociaux et éducatifs dénonceront, à de multiples reprises, le climat de terreur et l'ambiance délétère qu'il y avait instaurés, ainsi que de réguliers et rituels passages à tabac¹⁶. Cumulant un double pouvoir, hiérarchique et syndical, selon un schéma pénitentiaire usuel, il usera même de son rôle de délégué CGT (pénitentiaire) pour faire pression sur la

15. Le CJD accueillant de jeunes détenus, se trouve donc marqué paradoxalement par la politique la plus répressive de tout le Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

16. En juillet 1983 R. Benoist s'illustrera encore par un passage à tabac au CJD sur de jeunes maghrébins (*Libération*, 14 juillet 1983).

FRANÇOIS BOULLANT

municipalité communiste de Fleury-Mérogis¹⁷. Entre les deux blocs que constituent les détenus et les surveillants, les personnels médicaux, sociaux et éducatifs sont encore, à cette époque, d'implantation récente et fragile. Jeunes pour la plupart, ils sont issus des générations qui ont applaudi mai 68. Sans même envisager ce que leur pratique a pu modifier, leur seule circulation dans la détention, leur seul regard extérieur, a d'ores et déjà brisé la vieille autarcie pénitentiaire. Nombreux à Fleury-Mérogis, ils représentent une série d'enclaves non carcérales au sein même des détentions et leur présence sera souvent vécue comme une insupportable intrusion. D'autres tensions en résultent. C'est dans cette conjonction complexe où de nouveaux équilibres se cherchent, qu'éclate l'affaire Mirval...

Le contexte carcéral est lourd : de 1971 à 1974 des révoltes, souvent très violentes, éclatent dans les prisons, en France comme à l'étranger, et remettent en cause les conditions de détention, la sévérité et l'arbitraire des régimes disciplinaires. Le personnel pénitentiaire est à cran, surtout depuis la tragédie de Clairvaux¹⁸, et un ressentiment très vif prévaut, mêlé de crainte, envers la population carcérale tout entière, et plus particulièrement envers les détenus d'origine immigrée ou supposée telle. Depuis 1971 encore, la multiplication d'initiatives du militantisme d'extrême gauche a fait de la prison un thème sensible. De 1971 à 1973, les brochures du GIP vont affoler les détentions, anticipées ou relayées par de nombreuses publications, livres et articles de journaux. En 1974, la prison reste un secteur sensible, sous l'œil attentif d'une société civile vigilante. Si elle peut être, aujourd'hui encore, un épisode révélateur, l'affaire Mirval le doit, bien au-delà des faits, à ce climat très particulier caractérisé par une hyper-réactivité de cette partie, minoritaire, mais déterminée et agissante, de l'opinion publique dont la conscience politique s'est forgée dans l'après 68. Des mouvements en sont nés qui ont fait de la prison un enjeu majeur, relayés par d'autres problématiques parallèles sur la santé, l'hôpital psychiatrique, etc. Mirval ne saura jamais qu'il est mort peut-être aussi de cela : de ce bras de fer engagé entre une institution archaïque, arc-boutée sur ce qu'elle pense être ses

17. Authentique syndicat « maison », la « CGT » pénitentiaire n'avait, depuis belle lurette, de CGT, que le nom. Elle sera exclue de la Confédération en juillet 1983.

18. En septembre 1971, Buffet et Bontems, incarcérés à la prison centrale de Clairvaux et condamnés à de lourdes peines, prennent en otage, puis assassinent, un surveillant et une infirmière lors d'une tentative d'évasion. Ils seront guillotins en 1972.

privilèges, et une société civile qui semble vivre sa prison dans la mauvaise conscience. Comment comprendre, autrement, le caractère d'emblée public de cette affaire ? Certes, les protagonistes auront leur importance. Mme Mirval est, à sa manière, politisée : bien implantée dans sa ville de Bobigny, elle reçoit très vite le soutien de son syndicat, la CGT, de la municipalité communiste et de la communauté antillaise, toujours présente à ses côtés. Antoine Lazarus est un jeune interne, très engagé dans le mouvement associatif et revendicatif. Sa résistance patiente et têtue aux pressions de l'administration pénitentiaire et sa lutte pour faire connaître les faits seront déterminants¹⁹. Les mouvements, associations et groupes de gauche et d'extrême gauche, la presse enfin²⁰, relaieront ce qui devient très vite « l'affaire » Mirval. Lorsque se tient la conférence de presse, en mars 1975, tous les mouvements qui ébranlent la justice et la prison sont là, physiquement représentés²¹. Enfin, paru dans la collection militante la *France sauvage*, préfacé par Michel Foucault et Pierre Vidal Naquet, le livre de Bernard Cuau participera, à son tour, à la dénonciation et à la diffusion de l'intolérable.

Que reste-t-il, aujourd'hui, de l'Affaire Mirval ? A la fois peu et beaucoup. Peu sous l'angle mémoriel, bien sûr. Le temps a passé et la génération des Mirval s'est rangée des voitures tandis que les matons à l'ancienne frisent l'âge de la retraite ou ont déjà sauté le pas. La prison, dit-on, a changé. Le profil des personnels de direction a considérablement évolué, les personnels de surveillance et médico-

19 Antoine Lazarus est aussi, et significativement, le fondateur du Groupe Multiprofessionnel des Prisons, né en 1973, et dont le bulletin choisit, en 1975, cette emblématique devise : « *Il y a des circonstances où l'obligation de réserve se confond avec la complicité* ». Tout se passe bien alors comme si des leçons devaient durablement être tirées au plan militant de l'affaire Mirval... De fait, c'est dans ce bulletin que seront publiées pour la première fois les expertises médicales.

20 La presse, unanime, dénonce le scandale, et pas seulement la presse de gauche et d'extrême-gauche, pas seulement le tout nouveau *Libération* qui titre « *Patrick Mirval a bien été assassiné par des matons* » et demande l'inculpation du Directeur de la prison. La presse de droite et jusqu'au *Parisien Libéré* prend fait et cause pour Mirval. Ni les thèses de l'administration pénitentiaire, ni celles des experts et du juge Michau ne seront crédibilisées en quoi que ce soit. Elles seront au contraire systématiquement interrogées avec une tenace suspicion. Jusqu'au bout, la presse nationale et régionale restera attentive à restituer le suivi de l'affaire et à en rappeler les enjeux. Particulièrement vif est l'engagement sans faille de l'*Humanité*, bien compréhensible dès l'épisode Lubrina, mais en fait, bien antérieur, et jamais démenti. La réserve du *Monde* étonne : peu d'articles, tous très brefs, souvent anonymes et proches du communiqué : c'est visiblement le moins engagé de tous les quotidiens...

21. Sont présents, le Syndicat de la Magistrature, le Groupe Multiprofessionnel des Prisons, le Comité d'Action des Prisonniers, le Syndicat des Avocats de France et le Mouvement d'Action Judiciaire.

FRANÇOIS BOULLANT

socio-éducatifs, enfin, se sont densifiés et féminisés. Des réformes, parfois importantes, ont été mises en place. Reste, inchangé, ce lieu immémorial et amnésique. La prison est un pur espace fonctionnel sans histoire ni mémoire, sans culture ni tradition, comme si la prégnance hypertrophiée du seul réel punitif avait, par avance, tout annexé. Pour qui comptent encore ces dates pénitentiaires maculées de sang, celles des révoltes et des émeutes ? Rien que des traces pour d'autres : pour les historiens qui voudront bien, un jour, faire l'histoire obscure de ceux qui n'ont pas d'histoire. L'institution, elle, comme toutes les institutions totalitaires, semble vivre dans un perpétuel présent. Que lui importe ce qui a été ? Surtout si, comme Foucault en a eu le soupçon, ce qui a été pourrait bien avoir déterminé ce qui est encore. L'administration pénitentiaire a voulu, fomenté, ce silence sans histoires. Avec Mirval, le tragique, un temps, a pu troubler sa quiétude. Trop de bruits. Trop de fureur. Trop de mots jetés en pâture par une presse déchaînée. Mais ce trop est encore trop peu pour troubler l'immémoriale sérénité pénitentiaire. La mer du temps s'est refermée sur ceux qui criaient encore dans le désert : plus de vagues. Les clameurs se sont tues et ceux qui les portaient se sont fondus dans la nuit. Comme la famille névrotique, la famille pénitentiaire fait bloc autour de l'oubli du mensonge qui la suture. Mirval est sa blessure secrète qui parle pour toutes les autres. Reste le problème : la prison prétend changer. Le peut-elle ? On peut légitimement en douter.

Toutefois, la police, l'armée même ont changé... Mais la prison, elle, entend changer en faisant l'économie de sa propre histoire. Or, Mirval est un jalon grinçant de cette histoire récente. Mais en ce lieu de nulle part, pas de regrets. Ni remords, ni repentance. Ici, l'histoire ne se revisite pas, ne se révisé pas, ne se commémore pas. Il ne saurait y avoir de leçons de l'histoire, puisqu'il n'y pas d'histoire. Pas de négationnisme, non plus. L'oubli, et lui seul, fera l'affaire. Mais cet « oubli » a la forme du déni, comme si, quelque part, la question restait taboue, bien ancrée sur la certitude inavouable que le crime a eu lieu et que l'institution en porte la pleine et entière responsabilité. Au fond, tout se passe comme si l'administration pénitentiaire avait voulu tourner cette page accusatrice, sans même l'avoir lue. Cette méticuleuse volonté d'ignorance aura été son attitude la plus constante. Et la page, pourtant, a été tournée. Mais comment ne pas comprendre aussi que, dans cette course éperdue vers l'amnésie, quelque chose s'inscrit en faux contre les efforts, réels ou possibles,

1974 : « L'affaire Mirval »
Cultures & Conflits - n°55 - 2004

pour secouer l'inertie de ce monde clos. Comme si ce refus réitéré de l'histoire était en train de scier toujours déjà la fragile branche d'un futur qui se rêverait différent²²...

22. Je tiens à remercier tout particulièrement Antoine Lubrina pour la précieuse aide documentaire qu'il m'a apportée.